



Communiqué de presse

SECHERESSE : des mesures d'économie pour préserver la ressource en eau sur les fleuves, rivières et canaux

Le 19 juillet 2021 - Dans le contexte de sécheresse intense que traverse une grande partie du pays*, la situation se tend dans de nombreux secteurs des 6700km de fleuves, rivières et canaux gérés par Voies navigables de France (VNF). Pour y faire face et contribuer à la préservation de la ressource en eau, VNF met en place à chaque fois que la situation le nécessite des mesures d'économie de l'eau.

VNF est principalement connu comme le gestionnaire d'une infrastructure liée au fret et au tourisme fluvial. Mais avant de transporter des bateaux, le réseau fluvial transporte de l'eau. La première mission de VNF est de garantir la gestion, le transport et la mise à disposition de l'eau sur les territoires pour répondre aux différents besoins des milieux naturels, des populations, des agriculteurs, de la navigation, des industriels et tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

Le réseau fluvial, comment ça marche ?

Sur les fleuves et rivières canalisés, alimentés naturellement en eau, VNF régule les niveaux d'eau grâce à des barrages mobiles. En situation normale, l'ouvrage laisse passer un débit maîtrisé d'eau pour garantir un niveau d'eau pour les besoins de la navigation et autres usages. En période d'étiage (basses eaux dues à la sécheresse), l'ouvrage retient l'eau pour maintenir un niveau d'eau autant que possible compatible avec les différents usages, dans le respect des mesures de restriction d'eau arrêtées localement par les préfets en situation de sécheresse.

Les canaux, créés artificiellement par l'homme, ne sont pas naturellement alimentés en eau. L'eau qui y coule provient de prélèvements d'eau^[1] dans le milieu naturel (rivières ou cours d'eau à proximité des canaux) ou des barrages réservoirs qui permettent de stocker de l'eau. VNF dispose de 50 réserves de ce type connectées aux canaux par un réseau de rigoles d'alimentation qui permettent d'acheminer l'eau.

Au global, les possibilités de retenues d'eau par VNF représentent aujourd'hui environ 165 millions de m3 de réserve.

[1] Via l'une des 364 prises d'eau dont dispose VNF

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le dossier de presse VNF « [Le réseau navigable contribue à la résilience des territoires par une gestion raisonnée de la ressource en eau](#) »

Durant les périodes de sécheresse, VNF se mobilise pour optimiser au maximum sa gestion de l'eau, contribuer à réduire les consommations et à équilibrer les besoins et usages en concertation avec les acteurs concernés.

Des mesures de réduction des consommations d'eau sont mises en place progressivement, notamment des mesures de restriction de la navigation, par exemple le regroupement des bateaux pour le passage des écluses, afin de limiter le nombre d'éclusées et donc la consommation en eau.

Un débit d'eau à valeur réglementaire, appelé « débit réservé » et fixé par les services de l'Etat, est laissé en permanence pour préserver la continuité écologique, et notamment la vie aquatique. Si la quantité d'eau disponible dans le cours d'eau est inférieure ou égale à cette valeur, les prélèvements en eau sont stoppés et la navigation peut être arrêtée.

Malgré ces mesures de prévention, la sécheresse a un impact direct sur les activités liées au réseau fluvial (navigation, tourisme, activités nautiques) et les écosystèmes.

Des mesures pour répondre aux impacts déjà visibles de la sécheresse sur l'ensemble du territoire

Au 1er juillet, le taux de remplissage global de nos réserves en eau à l'échelle nationale est de 60% contre 72% au 1er juin 2022, et une moyenne de 80% à la même date sur les 10 dernières années.

Dans plusieurs régions, VNF est déjà en alerte et mobilisée pour réduire tant que faire se peut les impacts liés à la sécheresse.

Ainsi, sur le canal du Midi, les bateaux sont regroupés aux écluses depuis plusieurs jours de sorte à limiter au maximum les consommations d'eau.

Sur une partie du canal de Bourgogne, entre Tonnerre et Migennes, la navigation n'est plus possible depuis le 16 juillet du fait d'un niveau d'eau particulièrement bas et de l'atteinte du débit réservé de l'Armançon. Les bateaux et opérateurs de tourisme positionnés sur ce secteur ont été convoyés vers un autre secteur du Canal de Bourgogne, où le mouillage (profondeur de l'eau) est suffisant pour naviguer.

A l'embranchement de Nancy la navigation est arrêtée pour permettre d'assurer l'alimentation en eau potable de la métropole de Nancy.

Pour permettre l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Toul, la navigation sur le Canal de la Marne au Rhin Ouest, voire sur la Moselle, peut être impactée.

Le débit du Rhin est particulièrement faible avec 550 m³/s à Strasbourg ces derniers jours alors qu'il y a un an le fleuve connaissait une crue importante et VNF enregistrait 4000m³/s à la même période.

Sur le canal de la Marne au Rhin et sur le Canal des Houillères et de la Sarre, les niveaux d'eau ont été abaissés sur de nombreux secteurs pour préserver au maximum la ressource. Des regroupements de bateaux sont également mis en place sur ces itinéraires.

Les taux de remplissage des barrages réservoirs lorrains, du Stock, de Gondrexange et de Mittersheim sont inférieurs aux moyennes enregistrées depuis 10 ans, alors que

l'intégralité des départements de la Moselle et du Bas-Rhin est en vigilance sécheresse et qu'un arrêté sécheresse a été pris sur le Haut-Rhin.

Une action de long terme pour contribuer à la résilience des territoires

Du fait du changement climatique, les cours d'eau qui alimentent les canaux atteignent de plus en plus tôt les « débits réservés » à partir desquels l'eau ne peut plus être prélevée dans le milieu naturel. Cela signifie que le réseau navigable doit utiliser les barrages réservoirs de plus en plus tôt pour préserver les différents usages de l'eau des canaux et maintenir l'écosystème en eau. Pour limiter ces effets, particulièrement visible sur les réseaux du Grand Est et Centre-Bourgogne, VNF mène un travail de fond au quotidien pour anticiper ces périodes de chaleur extrême, qui se traduit par l'optimisation permanente de la ressource en eau sur son réseau via notamment :

- la surveillance en temps réel du système, volumes et niveaux d'eau,
- la mise en place de programmes de réduction des fuites le long des berges et du fond des canaux,
- les travaux sur l'infrastructure comme le confortement de berges,
- le renforcement des barrages réservoirs et lorsque cela est possible l'augmentation de leur capacité.

Pour Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF, « *Le réseau fluvial géré par VNF est au cœur des territoires et est intimement connecté au réseau hydrographique de notre pays. La gestion de l'eau, ressource de plus en plus rare et précieuse, est une mission centrale pour Voies navigables de France au quotidien. Le réseau apporte de la résilience aux territoires, car l'eau sert à l'alimentation en eau potable pour les populations, à l'irrigation des cultures, au fonctionnement des industries. Nos territoires sont aussi confrontés de plus en plus souvent à des situations de dérèglement climatique exceptionnelles et parfois dramatiques de crues ou de sécheresse. Face à ces enjeux, le réseau fluvial est un outil précieux, car il est structuré et organisé à l'échelle nationale avec des personnels dédiés à ces enjeux, des agents publics de l'eau garants d'une exploitation rigoureuse et fine de l'infrastructure, économe de la ressource et respectueuse de son environnement* ».

Des investissements indispensables pour être performant dans la résilience climatique

VNF dispose pour 2022 d'un budget d'investissement en forte hausse de près de 345 M€ pour fiabiliser, moderniser et développer ses infrastructures. Dans le cadre de sa mission de gestion hydraulique, l'établissement mène notamment une politique de reconstruction et modernisation de ses barrages dont certains (les plus anciens datent du XIXe siècle) sont encore exploités de façon manuelle.

A titre d'exemple, VNF mène actuellement pour un montant de 49M€ des travaux de reconstruction du barrage de Meaux (77) ainsi que l'aménagement d'une passe à poissons sur le canal du Cornillon situé à proximité. Le nouveau barrage est équipé d'une microcentrale hydroélectrique et est cofinancé par VNF, l'Europe (FEDER), la région Île-de-France et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Autre exemple, par un contrat de partenariat signé en 2013 entre BAMEO et VNF, 29 barrages manuels sur la Meuse et de l'Aisne ont été reconstruits et remplacés par des barrages automatisés pour un montant de 312 millions d'Euros.

S'agissant des **50 barrages réservoirs**, VNF s'attèle à la mise en sécurité et la régénération d'un certain nombre d'ouvrages pour un montant de 250 M€. Construit entre 1830 et 1837 pour alimenter le canal de Bourgogne, le barrage de Chazilly a ainsi par exemple fait l'objet d'un programme de travaux de réhabilitation d'envergure de 12M€. La capacité maximale de retenue d'eau du réservoir est désormais de 43 hectares au lieu de 34 hectares avant travaux.

Au global, avec une politique d'investissement soutenue pour renforcer l'infrastructure, les retenues d'eau de ces barrages réservoirs pourraient atteindre 190M de m3 contre 165M de m3 de réserve aujourd'hui. Le système hydraulique géré par VNF doit continuer à être modernisé, solidifié, développé comme il a commencé à l'être ces dernières années. Cet effort sera poursuivi pour que VNF apporte de plus en plus, là où il est présent, des solutions pour la résilience climatique.

* En date du 8 juillet 2022, 68 départements sont concernés par des mesures de restriction des usages de l'eau, dont 24 départements ayant pris, sur certaines zones, des arrêtés de crise pour préservation des usages prioritaires (sécurité et salubrité publique, alimentation en eau potable).
Source : [Sécheresse : les mesures pour économiser l'eau | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/2022/07/08/secheresse-les-mesures-pour-economiser-l-eau)

[1] Via l'une des 364 prises d'eau dont dispose VNF

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  VNF - Voies navigables de France  VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France Direction de la Communication

Julie Cousein
06 98 36 41 64
julie.cousein@vnf.fr